

## Certificat d'approbation C.E.E. de modèle

n° F-02-E-145 du 30 septembre 2002

---

Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par décision du 22 août 2001

DDC/72/C030892-D1

### Mesure de longueur en ruban d'acier AXIAN de longueur nominale 2 m

(classe III)

-----

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/CEE du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 73/362/CEE du 19 novembre 1973 relative aux mesures matérialisées de longueur, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la CEE relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, du décret n° 75-906 du 16 septembre 1975 modifié réglementant la catégorie d'instruments de mesure: mesures de longueur et de l'arrêté du 3 février 1977 modifié relatif à la construction et à la vérification des mesures de longueur.

#### FABRICANT :

AXIAN – Parc d'activité des Grillettes – 42160 BONSON

#### CARACTERISTIQUES :

Les mesures de longueur AXIAN objet du présent certificat sont des mesures mixtes, semi-rigides, plates, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- matériau : acier inoxydable,
- dimensions :
  - longueur nominale : 2 m,
  - largeur : 6 mm,
- épaisseur : 0.15 mm,
- graduation :
  - millimétrique, sur une seule face et sur les deux bords, de couleur noire sur fond jaune, obtenue par gravure chimique,
- chiffraison : perpendiculaire à la graduation, exprimée en centimètre, obtenue par gravure chimique :
  - tous les décimètres en chiffres rouges,
  - tous les autres centimètres en chiffres noirs.
- origine de la mesure : graduation 0 (origine à bout),
- début des rubans équipés d'une équerre fixe,

---

ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

SIEGE SOCIAL - LABORATOIRES DE PARIS

1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15

Tél. : 33 (0)1 40 43 37 00 - Fax : 33 (0)1 40 43 37 37

BARCLAYS PARIS CENTRALE 30588 Guichet 60001 Compte 49726740101 RIB70 - CRCA PARIS IAA.DISTRIB. 18206 Guichet 00426 Compte 58381956001 RIB45

LABORATOIRES DE TRAPPES

29, avenue Roger Hennequin - 78197 Trappes Cedex

Tél. : 33 (0)1 30 69 10 00 - Fax : 33 (0)1 30 69 12 34

E-mail : info@lne.fr

Siret 313 320 244 00012

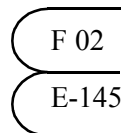
NAF 743 B

- rubans accrochés au ressort du boîtier terminal, avec un frein, au delà de son échelon terminal.

#### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Sont apposées sur le début de chaque mesure :

- entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> centimètre, la longueur nominale en mètre, gravée dans un rectangle,
- entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> centimètre, la classe de précision (III),
- entre le 4<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> centimètre, le signe d'approbation C.E.E. de modèle :



- entre le 6<sup>ème</sup> et le 7<sup>ème</sup> centimètre, la marque d'identification AI 42 du fabricant,
- entre le 7<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> centimètre, le sigle du fabricant

#### **CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

La marque de vérification primitive est apposée entre le 5<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> centimètre.

Cette marque peut être gravée par le fabricant sur les mesures avant présentation de ces mesures à la vérification primitive. La mise sur le marché de ces mesures de longueur ne peut être réalisée qu'après leur vérification primitive effective, montrant la conformité réglementaire de ces instruments.

Le poinçon utilisé est celui prévu par le paragraphe 8.2 de l'article 8 de l'arrêté du 3 février 1977 modifié par l'arrêté du 30 décembre 1985 (point 8.3 de la directive 85/146/CEE du 31 janvier 1985).

#### **DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C030892-D3, chez le fabricant.

#### **VALIDITE :**

Le présent certificat a une validité de 10 ans à partir de la date figurant dans son titre.

#### **ANNEXES :**

Plans des mesures de longueur en ruban d'acier

Pour le Directeur Général  
Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

## ERRATUM

### Certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° F-02-E-145 du 30 septembre 2002

-----

#### Mesure de longueur en ruban d'acier AXIAN de longueur nominale 2 m (classe III)

-----

Dans le paragraphe "CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION", lire "Cette marque peut être gravée ou imprimée par le fabricant sur les mesures" au lieu de "Cette marque peut être gravée par le fabricant sur les mesures".

Annexe au certificat n° F-02-E-145

Schéma du ruban (classe III) d'une longueur nominale de 2 m

